

M REVEL Philippe  
4 Allée de la Bergerie  
La Bourgeade  
19550 St Hilaire-Foissac

Mme Le Commissaire Enquêteur  
Mairie  
Oradour/Vayres

le 21 février 2023

Objet : Enquête publique projet solaire CORFU aux Brégères commune d'ORADOUR/VAYRES

Je ne suis pas opposé aux énergies renouvelables, bien au contraire

Je suis défavorable à l'aliénation de bonnes terres agricoles en bio par un champ photovoltaïque, sachant que l'habillage « écologique » de ce projet cache mal une opération purement financière

Je ne suis pas le seul à refuser de telles destinations.

De nombreux textes, publications, prises de positions vont dans le même sens.

- Le rapport 2018-2019 de l'ADEME (Agence De l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie) estimait que "le gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propice à l'installation de centrales photovoltaïques", estimé à 53 GW, était "plus de deux fois supérieur à l'objectif national de 20,6 GW pour 2023". 1

- La stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine, validée lors du comité de l'administration régionale du 19 mai 2021 est simple :

- "En priorité absolue, accélérer sur tout le territoire régional le développement des projets sur les terrains déjà artificialisés"
- "L'installation de centrales photovoltaïques sur les sols agricoles, naturels et forestiers, quelle que soit la taille des projets, ne constitue pas une orientation prioritaire" 2

-Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine (décembre 2019) rappelle dans ses orientations prioritaires sur le développement des énergies renouvelables "la priorisation des surfaces artificialisées pour les parcs au sol". 3

- Le Groupe de Travail du CDPENAF du Doubs rappelle, le 2 juin 2022, les critères liés à de tels projets : • respecter la séquence "Éviter - Réduire - Compenser" et dans "Éviter" : implantation en priorité sur bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, sols artificialisés, • justifier que le projet sur terres agricoles ne peut être évité.

- Le syndicat agricole "Jeunes Agriculteurs" (JA) rappelle son opposition au photovoltaïque au sol et demande un moratoire sur l'agrivoltaïsme (22 septembre 2022). 4

- La FNSEA demande "une définition et un encadrement contraignant de l'agrivoltaïsme, fondé sur le maintien de la production agricole sur les parcelles. 5

- Le CAF (Conseil de l'Agriculture Française : FNSEA - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture - JA) rappelle sa ferme opposition au photovoltaïque au sol. Les installations

photovoltaïques doivent être en priorité installées sur les terres déjà artificialisées, notamment les terrains pollués, les toitures, les couvertures de parkings. 6

- la Confédération paysanne récuse la notion d'agrivoltaïsme et exige l'interdiction des centrales photovoltaïques sur toutes les terres agricoles, naturelles et forestières (septembre 2022). 7

Je réfute l'argument de l'installation d'un jeune agriculteur permise par la création d'un champ photovoltaïque sur les parcelles du projet.

Au dire de l'Institut de l'élevage dès lors que les panneaux photovoltaïques seraient installés, ces terrains échapperaient au statut du fermage, aux déclarations PAC. Or il est impossible d'envisager l'installation d'un jeune agriculteur sans ces garanties.

Les décrets d'application de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables adoptée par l'Assemblée nationale le 31 janvier et par le sénat le 7 février ne sont pas publiés, il faut donc au minimum décidé un moratoire.

Cordialement

Ph REVEL

1 <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/846-evaluation-du-gisement-relatif-aux-zones-delaissées-et-artificialisées-propices-a-l-implantation-de-centrales-photovoltaïques.html> (page 58 du rapport final)

2 <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategie-regionale-enr.pdf> (page 12)

3 <https://egf.nouvelle-aquitaine.pro/link/jA9ALKODuJa5SKzgKSpCQn> (Rapport d'objectifs du SRADDET – Objectif 51 - page 151)

4 <https://www.jeunes-agriculteurs.fr/jeunes-agriculteurs-demande-un-moratoire-sur-lagrivoltaïsme-en-france/>

5 <https://www.fnsea.fr/communiqués-de-presse/energies-renouvelables-faisons-de-ce-defi-commun-une-opportunité-pour-lagriculture-française/>

6 <https://lainagricole.fr/articles/13/05/2022/Agrivoltaïsme-les-propositions-du-CAF-85886/>

7 [http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Vrai\\_Faux\\_Agrivoltaïsme.pdf](http://confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/Vrai_Faux_Agrivoltaïsme.pdf)